



بنك الجزائر الخارجي

BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE

NIF : 000016001145273

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
DE MARCHE N°06/2020

La Banque Extérieure d'Algérie (Direction des Systèmes d'Information) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert n°06/2020/410 du 08/07/2020, relatif à l'acquisition de cinq cent (500) micro-ordinateurs, qu'à l'issue de l'évaluation des offres (techniques et financières), le marché est attribué à titre provisoire à la Sarl SOFIM (NIF: 000016001341799) pour un montant global de **95 188 100,00 DA/TTC**, soit quatre vingt quinze millions cent quatre vingt huit mille cent dinars algériens, en toutes taxes comprises.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le BOMOP et la presse, auprès de la Commission des Marchés sise au 19, Rue des Frères Bouadou – Bir Mourad Rais- Alger.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher de la Banque Extérieure d'Algérie (Direction des Systèmes d'Information), au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'Avis d'Attribution Provisoire du Marché.



بنك الجزائر الخارجي

BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE

NIF : 000016001145273

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
DE MARCHE N°11/2019

La Banque Extérieure d'Algérie (Direction des Moyens de Paiement) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national et international ouvert **n°11/2019/448 du 20/11/2019**, relatif au choix d'un cabinet QSA pour accompagner la BEA dans le processus de conformité à la norme PCI-DSS, qu'à l'issue de l'évaluation des offres (techniques et financières), le marché est attribué à titre provisoire à la EURL Intervalle Technologies (MF: 000616097282702) pour un montant global de **18 004 700 00 DA/TTC**, soit dix huit millions quatre mille sept cent dinars algériens, en toutes taxes comprises.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le BOMOP et la presse, auprès de la Commission des Marchés sise au 19, Rue des Frères Bouadou – Bir Mourad Rais- Alger.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher de la Banque Extérieure d'Algérie (Direction des Moyens de Paiement), au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'Avis d'Attribution Provisoire du Marché.